

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE L'INDUSTRIE  
ET DE L'ARTISANAT  
B.P 73 KIGALI.

16 AOUT 1988

Kigali, le

N<sup>o</sup> 24/08/01.2/88

NOTE A MONSIEUR L'ORDONNATEUR-TRESORIER  
DU RWANDA  
KIGALI.

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier ,

Il y a lieu de verser au (Compte n° 21.0.01  
de l'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda auprès de la Banque Nationale  
du Rwanda la somme de CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (150.FRW).  
représentant les soins médicaux pour le mois d'Août 1988 du  
Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat UWILINGIYIMANA Juvénal.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la  
somme de CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (150 FRW).

OT. 296 du 31-8-88

Vu pour Approbation:

LE SECRATAIRE GENERAL  
NKUNDIYIYE Boniface.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES

Kigali, le 12 AOUT 1988

LE GESTIONNAIRE DES CREDITS  
AU MINIMART

BUHIGIRO Alphonse.

à charge de 18 M 7010101  
Engagement n° 27 du 1 AOUT 1988  
le 1 AOUT 1988  
Gestionnaire des Crédits du Service

17-8-88

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DE L'INDUSTRIE  
ET DE L'ARTISANAT  
B.P 75 KIGALI.

Kigali, le

*L4* /08/01.2/88

NOTE A MONSIEUR L'ORDONNATEUR-TRESORIER  
DU RWANDA  
KIGALI.

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier ,

Il y a lieu de verser au Compte n° 21.0.01  
de l'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda auprès de la Banque Nationale  
du Rwanda la somme de CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (150.FRW).  
représentant les soins médicaux pour le mois d'Août 1988 du  
Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat UWILINGYIMANA Juvénal.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la  
somme de CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (150 FRW).

Vu pour Approbation:

LE SECRÉTAIRE GENERAL  
*[Signature]*  
NKUNYINYA Boniface.

LE GESTIONNAIRE DES CREDITS  
AU MINISTRE  
DUMIGIRO Alphonse.

x. vérification, approbation et imputation  
à charge de \_\_\_\_\_  
engagement n° \_\_\_\_\_

le 11 AOUT 1988  
Gestionnaire des Crédits du Ser